

L'Europe et le livre

Plaidoyer de la Fédération des Editeurs Européens
en faveur de programmes européens de soutien au livre



L'Europe et le livre

Les éditeurs européens sont des leaders mondiaux dans leur domaine.

Le secteur du livre en Europe représente actuellement un chiffre d'affaire d'environ 40 milliards € exprimé en prix public de vente par an.

Le livre est bien sûr un vecteur fondamental de la culture, de la connaissance et des langues européennes que l'Union Européenne (UE) cherche à promouvoir.

Pourtant on constate l'absence d'une véritable politique du livre au niveau européen qui recouvrerait des programmes adaptés à ce secteur, pour des projets intra-communautaires ou concernant la diffusion des livres européens hors de l'UE.

Ce rapport [L'Europe et le livre](#) de la Fédération des Editeurs Européens présente [20 mesures clés](#) qui pourraient être adoptées afin de soutenir les livres européens.

Table des matières

Introduction	4
L'édition, une industrie culturelle clé	4
Programmes européens de soutien au livre pour une Europe de la Culture	5
1: Une politique européenne pour un secteur clé du multilinguisme et de la Société de l'Information	6
A: Importance d'un soutien au livre en tant que vecteur des cultures et des langues européennes	6
B: Importance d'un soutien au livre en tant que composant essentiel des bibliothèques numériques européennes	11
2: Une politique européenne pour un secteur clé de la diversité culturelle et des relations extérieures de l'UE	14
A: Importance d'un soutien au livre en tant qu'instrument de l'alphabétisation, de la diversité culturelle et du développement	14
B: Intérêt de contribuer à un environnement favorable pour le livre en Europe et dans les pays tiers	21
20 Mesures de soutien au livre Européen	24
A propos de la FEE	26

Introduction

L'édition, une industrie culturelle clé

Le secteur du livre en Europe représente actuellement un chiffre d'affaire de 22 milliards €¹ (probablement 40 milliards € exprimé en prix public de vente), ce qui fait de l'édition la **première industrie culturelle** en Europe. A titre de comparaison, le chiffre d'affaires des ventes de détail du film en Europe est de 11 milliards € en 2004²

De plus, les éditeurs européens sont **des leaders mondiaux dans leur domaine**. Sur les dix premiers éditeurs mondiaux, on retrouve six européens³:

- Reed Elsevier est anglo – néerlandais et le leader dans le domaine professionnel
- Pearson est anglais et le leader de l'édition scolaire
- Bertelsmann est allemand et le leader en littérature générale

Une autre caractéristique de ce secteur est l'adaptation du contenu des éditeurs aux langues locales (livres traduits). C'est également le **secteur culturel le plus diversifié**, car on publie par an⁴ plus de 600 000 nouveaux titres ou nouvelles éditions et ce dynamisme se retrouve dans de nombreux domaines (littérature générale, édition scientifique, technique et médicale, scolaire, art, religion ...). Les maisons d'édition sont le plus souvent des PME ou des sociétés familiales (par exemple : 2 000 éditeurs en Allemagne) et même lorsqu'elles font partie de grands groupes, elles gardent leur indépendance et chacune a une obligation de rentabilité..

Le taux de croissance de l'édition est plutôt stable mais modeste : dans son étude « Media Outlook », PriceWaterhouse Coopers prévoyait pour la période 2004-2008 un taux de croissance annuel moyen de 2% pour l'édition grand public et de 2,5% pour l'édition scolaire et professionnelle dans la zone Europe/ Afrique/ Moyen Orient. Il s'agit néanmoins d'un marché avec un fort potentiel de croissance, que ce soit par la perspective de l'émergence des tablettes de lecture qui permettront le développement des livres numériques, ou encore en matière d'échanges commerciaux internationaux notamment vers des pays d'économie émergente (Par exemple, en 2006, la Corée se place avant les pays de langue anglaise pour les cessions de droits relatifs aux livres d'éditeurs français. Source : Repères statistiques du SNE 2007 – International). En outre, le livre est bien sûr un **vecteur fondamental de la culture, de la connaissance et des langues européennes** que l'Union Européenne (UE) cherche à promouvoir⁵.

¹ Source : chiffres de 2004 de la FEE : www.fep-fee.eu (Voir partie statistiques)

² Source IVF (International Video Federation)
http://www.ivf-video.org/site/share/dlm/Files/European_Overview_05.pdf

³ Source: classement de Livres Hebdo à l'occasion de la Foire du Livre de Francfort de 2007:
<http://www.livreshebdo.fr/cache/upload/pdf/FrancFra.pdf>

⁴ Source : FEP statistiques (2004)

⁵ notamment avec la création d'un nouveau portefeuille dont le Commissaire Leonard Orban est en charge

Programmes européens de soutien au livre pour une Europe de la Culture

Pourtant on constate **l'absence d'une véritable politique du livre** au niveau européen qui recouvrerait des programmes adaptés à ce secteur, pour des projets intra-communautaires ou concernant la diffusion des livres européens hors de l'UE. La majorité des aides dans le domaine de la culture sont concentrées sur les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma. Il est vrai que le livre est souvent attaché à sa langue ; son unique dimension transfrontalière n'existe que pour les livres publiés dans les langues les plus communes (anglais, espagnol, français ou portugais). Or le livre contribue d'une manière cruciale à l'éducation et la culture, que ce soit au sein de l'UE ou dans les pays en voie de développement (PVD). A cette rareté d'opportunités s'ajoutent la complexité et l'aspect chronophage des procédures qui peuvent souvent décourager les petits éditeurs et sont autant d'obstacles à un soutien efficace en faveur du livre au sein de l'UE.

Bien entendu, les éditeurs européens représentés au sein de la Fédération des Editeurs Européens (FEE) ne cherchent pas à remettre en question le respect du principe de subsidiarité pour la mise en œuvre de politiques culturelles relevant de choix nationaux, telles que le taux réduit de TVA ou encore le prix unique du livre, ou encore régionaux dans certains Etats, par exemple pour le mode de fourniture des livres scolaires. Ils souhaiteraient simplement, réitérer leur demande en faveur de soutien au secteur du livre à la fois pour des projets au sein de l'UE et à l'extérieur, et d'une contribution à l'élaboration de cadres juridiques favorables au livre chez ses partenaires.

En 2003-2005, l'UE a joué un **rôle historique moteur dans l'élaboration et l'approbation de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**, entrée en vigueur le 18 mars 2007 et désormais ratifiée par 80 Etats. Cette Convention a pour objet d'encourager le développement des politiques culturelles pour des secteurs tels que le livre.

En 2006, à Berlin, le Président de la Commission, José Manuel Barroso, a souligné que la diversité et la richesse des cultures étaient au cœur de l'identité européenne. Il a ajouté : *"L'Europe a besoin de culture car la culture contribue à son bien-être, à sa plus grande prospérité et à sa cohésion sociale. Mais l'Europe a aussi besoin de culture pour proclamer, en ces temps d'instabilité, que nos valeurs ne sont pas négociables"*⁶

En 2007, à Strasbourg devant le Parlement européen, le Président de la République française, Nicolas Sarkozy, a repris la célèbre phrase de Jean Monnet et rappelé que *"commencer l'Europe par l'économie, par le charbon et par l'acier, par le commerce, ce fut un coup de génie des pères fondateurs,(...) la politique a pris trop de retard sur l'économie, et la culture plus encore, c'est une erreur d'avoir oublié l'Europe de la culture"*⁷.

Les éditeurs européens voudraient insister auprès des institutions européennes sur l'urgence de réparer cet oubli.

⁶ Conférence 'A Soul of Europe', Berlin , 17 novembre 2006

⁷ Séance plénière, Parlement européen, Strasbourg, 13 novembre 2007

**L'Europe
et le livre**

culture
éducation
connaissance
langage

1: Une politique européenne pour un secteur clé du multilinguisme et de la Société de l'Information

Tout d'abord, il est frappant de constater **l'absence de programmes communautaires substantiels et pérennes dédiés au soutien du secteur du livre** (auteurs, éditeurs, libraires, distributeurs). En général, il n'existe pas de division sectorielle par activité au sein des programmes, sauf pour le cinéma, et l'objectif visé de faciliter les échanges transfrontaliers en obligeant les porteurs de projet à réunir des partenaires de plusieurs pays ne semble pas toujours adapté au secteur de l'édition.

Ainsi, en dehors des aides permettant la traduction d'un nombre quasi négligeable d'œuvres de fiction, il n'existe aucun soutien direct pour ce secteur. Malgré l'importance de cette industrie, à la fois en terme économique et culturel, le soutien reçu par les acteurs du secteur est faible au point d'en être invisible, en comparaison avec l'industrie audiovisuelle. A l'heure de l'intensification des échanges, de la promotion du multilinguisme et de la Société de l'Information, il paraît fondamental que la Commission Européenne propose des programmes focalisés sur le livre, notamment en aidant les éditeurs à surmonter les défis de l'ère numérique qui concernent le marketing et la formation ainsi que le passage progressif aux dispositifs numériques de conversion et de consultation des contenus.

A: Importance d'un soutien au livre en tant que vecteur des cultures et des langues européennes

1. Un programme actuel peu adapté aux spécificités des industries culturelles non audiovisuelles

“ ***En l'absence d'une ligne budgétaire spécifique aux industries culturelles, seul un très petit nombre de projets relatifs au livre peuvent être soutenus*** ”

Le programme Culture, qui est le principal programme d'aide aux industries culturelles, ne prévoit que **400 millions € pour les secteurs non audiovisuels** pour les années 2007-2013 (c'est-à-dire 0,04% du budget communautaire), alors que le programme Media pour le seul secteur du cinéma et de l'audiovisuel pèse 755 millions € pour 2007-2013.

Le programme Culture permet actuellement le financement de **traductions** d'œuvres de fiction à partir d'une langue européenne vers une autre langue européenne, à travers une enveloppe de 10,2 millions € (sur base de 1,7 millions par an) pour la même période, ce qui paraît très faible à l'échelle européenne et vis-à-vis de l'objectif communautaire de promotion du

L'Europe
et le livre

culture
éducation
connaissance
langage

multilinguisme. Ces dernières années, le programme Culture a soutenu en moyenne la traduction de 300 livres par an, ainsi pour la période 2001-2006, environ 1860 livres ont pu bénéficier de ce programme. Pour la même période, quelques 8000 projets (dont plus de 300 films par an) répartis dans une trentaine de pays ont bénéficié des programmes MEDIA (Plus et Formation) pour un total d'un demi milliard d'euros.⁸ Et pourtant, la traduction joue un rôle particulièrement crucial pour la circulation des œuvres écrites dans les autres pays, tout en adaptant leur contenu aux langues locales.

Ces dernières années, le programme Culture a également contribué dans des proportions dérisoires à des projets concernant de manière annexe l'édition traditionnelle ou bien soutenus de manière non pérenne :

- financement à titre expérimental en 2005-2006 et à hauteur de 70% des coûts (c'est-à-dire à hauteur de 330.000€ sur 470.000€) du projet coordonné par le Bureau International de l'Édition Française (BIEF), regroupant, outre la structure française de promotion internationale des éditeurs, celles d'Allemagne, de Grèce (Centre national du Livre en Grèce - EKEBI) et de Pologne, et consistant à faciliter la mise en place de **stands communs** dans les foires internationales du livre ;
- projet « **Get caught reading** » sur la promotion de la lecture de 299.825€, mené à bien par la FEE et financé par la Commission à hauteur de 49,9% (soit 149.897€).
- projet « **Accord de coopération dans le domaine du livre et de la lecture** », coordonné par le Centre national du Livre en Grèce - EKEBI, sur les questions réglementaires relatives au secteur du livre d'un montant de 674.100€ (financé à hauteur de 58,46% par la Commission, soit 394.100€) auquel ont participé toute la chaîne du livre ainsi que la FEE et certains de ses membres. Ce financement a permis, d'une part, d'organiser trois conférences européennes ayant pour objectifs de décrire les conditions actuelles de l'industrie du livre et les défis auxquelles elle fait face (deux résolutions ont été adoptées – voir www.fep-fee.eu, Section « European Projects ») et, d'autre part, de réaliser une étude sur la situation du marché du livre en Europe.

Cependant, l'essentiel du budget du programme Culture (77%) concerne les actions culturelles relatives aux objectifs spécifiques du programme à savoir, la promotion de la mobilité des œuvres et des artistes (cela comprend une action spéciale pour le patrimoine culturel) et de favoriser le dialogue culturel.

2. Des efforts récents de la part des Etats membres et de la Commission

“

Quelques avancées vers une réelle politique de soutien du livre ? ”

”

Face à ce manque de soutien au livre en tant que tel, la Présidence luxembourgeoise a organisé les 20 et 21 avril 2005, à l'initiative de la FEE et du Bureau européen de la musique, une conférence sur le nécessaire soutien communautaire aux industries culturelles non audiovisuelles, qui a donné lieu à une résolution⁹ à l'attention du Conseil des Ministres. A l'initiative du gouvernement français, un **amendement en faveur des industries du livre et**

⁸ http://ec.europa.eu/information_society/media/docs/overview/media-fr.pdf

⁹ http://www.musicineurope.org/events/lux_2005_recommendation_en.pdf

L'Europe
et le livre

culture
éducation
connaissance
langage

de la musique, dans le cadre du programme Culture 2007, a été déposé au Parlement Européen avec le soutien de la FEE, mais il n'a malheureusement pas été retenu lors du vote en première lecture du 12 septembre 2005. De plus, lors du Conseil Culture de novembre 2005, la mention « industries culturelles » a été retirée du texte du futur programme Culture 2007 afin d'éviter de donner à certains secteurs un avantage particulier.

Les éditeurs saluent l'effort plus récent de la DG Culture de la Commission Européenne qui a lancé un appel d'offre pour l'organisation et l'attribution d'un **Prix annuel de littérature de l'UE**. Cette initiative (budget de 300.000€) pourrait être la première étape vers une politique de financement de projets concernant plus directement le livre et les éditeurs.

En avril dernier, le Parlement européen a adopté **le rapport du Député Guy Bono** (PSE, FR), sur les industries culturelles en Europe. Parmi différentes recommandations, la FEE souhaite relever plus particulièrement les suivantes : le Parlement européen invite la Commission et les États membres à accroître le montant des aides à la traduction, les budgets attribués aux programmes culturels européens n'étant pas à même de permettre la réalisation de leurs objectifs ; et demande à la Commission de réfléchir à la possibilité de mettre en place un programme similaire au programme MEDIA, de mener à bien les procédures en vue de la mise en œuvre de l'initiative relative à la Bibliothèque numérique européenne, d'encourager et de soutenir les secteurs de la musique, du théâtre et de l'édition afin de faciliter la distribution transnationale des œuvres et, en tant que préalable, de mettre en place au titre du programme "Culture" un mécanisme permettant aux industries culturelles non audiovisuelles d'avoir accès aux financements communautaires pour promouvoir les livres (stands communs lors de foires du livre, notamment), et également de promouvoir la musique et la formation professionnelle.

3. Propositions de nouveaux programmes en faveur de la promotion du livre et des langues européennes

Dans ce contexte, les éditeurs souhaiteraient réitérer leurs demandes de soutien à travers des programmes de la DG Culture, qui pourraient impliquer :

a. A court terme : une meilleure représentation de l'industrie du livre dans les programmes existants

MESURE N°1:

Premièrement, le **programme Culture devrait être adapté** afin de prendre en compte les spécificités des industries culturelles non audiovisuelles et conforter le financement des projets pluriannuels de coopération liés à ces industries.



Dans le cas de projets pluriannuels de coopération auxquels on fait référence plus haut, chaque projet de coopération doit impliquer au moins six opérateurs culturels de six pays différents participant au programme, le cofinancement communautaire est accordé pour une période de trois à cinq ans et ne peut excéder 50% du total du budget éligible du projet. Il ne peut être inférieur à 200.000 euros par an ni supérieur à 500.000 euros par an.

La FEE souhaite réitérer l'une des propositions de la recommandation relative à « une politique européenne en faveur des industries culturelles » adoptée en 2005 à Luxembourg: le montant

de l'aide de l'UE par projet pourrait excéder 500.000 € par an, selon le nombre de partenaires co-organisateurs et le nombre d'Etats Membres inclus dans le projet, notamment des petits pays et de nouveaux Etats Membres. Un jury composé d'experts provenant des industries culturelles serait nommé afin de fournir une expertise.

b. A long terme : un programme spécifique pour le livre, avec sa propre base juridique, qui pourrait être défini par les mesures suivantes :

MESURE N°2:



Favoriser les échanges de droits pour la traduction des livres en langues étrangères et leur circulation au-delà de leur bassin linguistique, à travers un **accroissement conséquent des aides à la traduction des œuvres écrites et un soutien à la formation** y compris continue des éditeurs en langues étrangères et des traducteurs spécialisés, ainsi qu'à la création de réseaux de traducteurs.

La question de la traduction est fondamentale pour la circulation des œuvres et des idées européennes, en particulier celles qui proviennent de **petits bassins linguistiques**, et devrait ainsi être une priorité des politiques de multilinguisme et du dialogue interculturel que promeut l'Europe cette année à la fois en son sein et avec les pays tiers. En dehors du cas des « best-sellers », un livre ne peut être connu en dehors de son bassin linguistique d'origine s'il n'est d'abord découvert par un **éditeur d'un autre pays susceptible d'en acheter les droits** pour en publier la version traduite dans sa langue. Or l'intérêt de celui-ci ne peut naître que s'il est capable de lire le livre dans sa langue d'origine et donc s'il est formé aux langues étrangères, et s'il a le budget nécessaire à l'acquisition des droits mais aussi à la traduction. Pour les éditeurs de langues moins répandues, les opportunités de vendre les droits sont en réalité assez rares.

Un projet d'acquisition de droits pour une traduction peut également voir le jour grâce au traducteur lui-même qui peut proposer quelques chapitres déjà traduits d'une œuvre. Pour les œuvres dans des langues moins répandues (ex. : le roumain), une première traduction (ex. : en allemand) peut jouer un rôle d'intermédiaire - sans que l'on puisse éviter des pertes pour le lecteur final (en particulier pour la poésie) – pour une autre série de traductions ou une autre forme d'exploitation (ex. : livres audio).

Il convient de rappeler que les traducteurs littéraires, notamment en langues moins répandues sont très peu nombreux, et il est souvent utile pour eux de créer des réseaux leur permettant de partager leur expertise.

En outre, dans des secteurs spécifiques comme **l'édition scientifique**, les cessions de droits pour des livres techniques ou de référence ne peuvent pas se faire sans l'aide de subventions publiques. Il pourrait être intéressant de soutenir les éditeurs, notamment de sciences humaines, qui au contraire des éditeurs scientifiques, techniques, et médicaux, continuent de publier en langue non anglaise et qui ont parfois besoin de fournir une traduction déjà prête en anglais afin de pouvoir vendre les droits de traduction dans les pays anglophones. Ainsi soutenir la traduction des livres européens, c'est promouvoir leur visibilité au-delà des frontières naturelles que sont les langues et que les citoyens européens ne pourront jamais toutes

L'Europe
et le livre

culture
éducation
connaissance
langage

maîtriser, et par conséquent créer **une passerelle entre les petites langues et leurs cultures propres.**

Vu le risque financier que prend ainsi l'éditeur y compris pour une traduction en anglais¹⁰, ces mesures devraient porter sur des **montants financiers substantiels**, couvrir les **œuvres non littéraires** (qui représentent plus de la moitié du marché)¹¹ comme les essais et faire l'objet d'une **communication adéquate** auprès des professionnels concernés, y compris des petits éditeurs. Elles pourraient être complétées par la mise en place d'aides à la traduction d'extraits ou de résumés, par exemple sur le modèle de ce que proposent le Centre National français du Livre dans son programme expérimental pour les notices et extraits de publications scientifiques, ou encore Cultures France pour une sélection d'extraits de romans de jeunes auteurs français dans le cadre de sa revue *French Fiction*, à destination des professionnels du livre à l'étranger.

MESURE N°3:

La **contribution à des actions de promotion et de diffusion intra- communautaire et internationale du livre**, en tant que vecteur de la culture européenne à l'étranger et donc de la diversité culturelle, peut se réaliser à travers la poursuite de **l'aide à la tenue de stands communs** aux maisons d'édition européennes sur les salons du livre internationaux. Cette possibilité de participation commune à des stands contribuerait très certainement à créer des opportunités uniques pour les éditeurs des petits bassins linguistiques de montrer leurs livres, d'en vendre les droits pour leur traduction et ainsi d'en permettre une diffusion plus large. Cela améliorerait très certainement la mobilité et l'échange entre les professionnels du livre.



Au niveau européen, il est important de poursuivre et d'encourager des actions de promotion et de diffusion du livre, vecteur de la culture européenne à l'étranger et donc de la diversité culturelle. Ces actions amélioreraient très certainement la mobilité et l'échange entre les professionnels du livre.

MESURE N°4:

Soutien à la présence d'auteurs dans des manifestations culturelles en Europe et dans les pays tiers et **création de bureaux de l'édition européenne** dans les pays européens et tiers (Chine, Etats-Unis...).



MESURE N°5:

La promotion du secteur de l'édition par la mise en place de **filières de formation paneuropéennes et d'une sorte de programme Erasmus pour éditeurs, et le développement de qualifications spécifiques** au secteur de l'édition européenne.



En effet une meilleure formation professionnelle pour les éditeurs et autres métiers du livre notamment pour ceux provenant de pays ayant une diffusion linguistique restreinte leur

¹⁰ Le marché des livres traduits est plus réduit dans les pays anglophones, avec moins de 3% du marché, que dans les autres pays, avec de 15 à 25% du marché. –Source : Article Guardian – Novembre 2007

¹¹ Source FEP statistiques

permettrait de mieux appréhender les arcanes du métier et de développer de bonnes pratiques dans leur pays respectif.

MEASURE N°6:



Le soutien d'**actions supplémentaires en faveur de la lecture auprès de la jeunesse et des milieux défavorisés**. La Commission (DG Infso) a mis en place une « media literacy taskforce » visant à coordonner les actions en matière de formation des jeunes publics, mais malheureusement, le livre y a très peu de place. Il serait utile que la DG EAC mette en place une taskforce similaire et soutienne les efforts de la Foire de Francfort, filiale du Boersenverein (Association allemande des éditeurs), dont la campagne annuelle pour l'alphabétisation permet de faire le point sur les meilleures pratiques et d'établir des ponts entre les multiples initiatives nationales, régionales, locales, etc. Parmi ces bonnes pratiques, on peut citer la Journée Mondiale du Livre au Royaume-Uni qui permet de remettre un livre (presque) gratuit à chaque enfant jusqu'à l'âge de 18 ans.

B. Importance d'un soutien au livre en tant que composant essentiel des bibliothèques numériques européennes

1. Les éditeurs au centre de la construction des bibliothèques numériques

“ **Si l'on souhaite favoriser l'accès aux livres récents via les bibliothèques numériques, un soutien substantiel doit être proposé aux éditeurs** ”

La mise en place des bibliothèques numériques européennes est l'une des priorités actuelles des institutions européennes, avec la publication de la recommandation du 24 août 2006 de la Commission Européenne sur « la numérisation et l'accessibilité en ligne du matériel culturel et la conservation numérique », des conclusions du Conseil Culture du 13 novembre 2006 sur « la numérisation et l'accessibilité en ligne du matériel culturel et la conservation numérique » et la résolution non législative du Parlement Européen « i2010: bibliothèques numériques » du 27 septembre 2007.

Les éditeurs contribuent activement à ces différentes discussions¹², notamment grâce à la présence d'Arne Bach représentant la FEE, et d'Arnaud Nourry, Président Directeur Général d'Hachette Livre au sein du **Groupe de haut niveau conseillant la Commissaire Viviane Reding** sur ces questions. Sur le plan pratique, ils lancent actuellement un nombre croissant de **projets de création de réseaux de contenus numériques ou numérisés**, permettant l'achat des publications, le prêt ou encore la consultation libre.

¹² Voir position de la FEE sur la consultation « i2010 : bibliothèques numériques » http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/replies_online_consultation/replies/fep_a302619.pdf et son annexe (http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/replies_online_consultation/replies/fep_a302619-1.pdf) et sur « Content online » http://ec.europa.eu/avpolicy/docs/other_actions/contribution/feb_col_en.pdf and its appendix http://ec.europa.eu/avpolicy/docs/other_actions/contributions/feb_annex_col_en.pdf

2. L'absence de soutien à la numérisation

“ **Jusqu'à présent, les programmes relatifs à la Société de l'Information ne permettent que le financement d'activités annexes à l'édition :** ”

- **eContent** a permis le financement du projet MEDRA pour la mise en place d'une agence européenne du DOI (Digital Object Identifier, permettant d'identifier et de localiser un contenu écrit sur Internet), auxquels ont participé l'Association des Editeurs Italiens (AIE), le Syndicat National de l'Edition (SNE), la filiale du Boersenverein en charge des projets commerciaux, MVB, et l'organisme en charge de la formation des éditeurs en Espagne, DELIBROS.
- **eLearning** a permis le financement du projet ORMEE de la FEE et de l'AIE sur la mise en place du eLearning dans le contexte de la Directive droit d'auteur, ainsi que du projet Pro-Access, qui vise à élaborer des solutions pragmatiques afin de donner un meilleur accès aux contenus éducatifs numériques pour les personnes malvoyantes.
- **Le 6^e programme cadre IST** a permis le financement du projet EU-AIN (European Accessible Information Network) dont la FEE est un partenaire actif sur l'accessibilité des documents des éditeurs par les personnes malvoyantes.
- Enfin, le projet **ARROW**, coordonné par l'Association des éditeurs italiens (AIE) est co-financé dans le cadre du programme **eContentplus**. Ce nouveau projet rassemblant de nombreux partenaires dont la FEE et de nombreuses bibliothèques nationales font partie, a pour but de développer des solutions adéquates pour les œuvres orphelines et les œuvres épuisées.

On ne peut envisager le développement de bibliothèques numériques incluant à la fois des contenus patrimoniaux mais aussi des œuvres récentes sous droit en privilégiant exclusivement le développement de fonctionnalités techniques et logicielles ou encore les fournisseurs de contenus audiovisuels (cas de MediaPlus). Alors que le **besoin de produire davantage de contenus intelligents et adaptés est manifeste**, il n'existe pas véritablement de programmes d'aides pour l'édition, et en particulier pour la numérisation des ouvrages du fonds et le développement de contenus numériques. En réalité, **eContentPlus ne finance que l'enrichissement de contenus déjà existants**, alors que l'édition et la migration sur de nouveaux supports, ainsi que la conservation des fichiers numériques s'avèrent souvent plus onéreuses qu'on ne le croit.

La **R&D technologique sur les contenus numériques éducatifs** (faisant l'objet de subventions via les programmes IST, eContent Plus, CIP ou encore LifeLongLearning avec une ligne budgétaire spécifique d'environ 25 millions €...) est **peu développée chez les éditeurs** dans la mesure où, d'une part, les procédures sont trop lourdes et coûteuses pour des PME et, d'autre part, où les retombées opérationnelles sont aléatoires.

3. Propositions en faveur de programmes visant à accélérer la numérisation et la production de contenus numériques

“ **Nous demandons à la DG Société de l'Information une véritable politique de soutien à l'édition, en particulier pour le développement de contenus numériques:** ”

MESURE N°7:



En facilitant le financement du développement de contenus numériques (y compris numérisés), par exemple en dupliquant les opportunités de subventions pour le développement de contenus numériques éducatifs du programme Lifelong Learning à l'ensemble des éditeurs de contenus numériques. Une telle initiative pourrait s'inspirer de l'**aide pour la diffusion numérique de livres** apportée par le Centre National du Livre en France afin que ceux-ci soient indexés et distribués via la branche française de la Bibliothèque numérique européenne.

Une telle initiative pourrait être amorcée notamment **à travers le programme eContentPlus et le futur Lifelong Learning Programme** (Action-Clé 3):

MESURE N°8:



Par des aides à la formation des professionnels du livre aux outils de numérisation ;

MESURE N°9:



Par le soutien de l'**adoption de standards** pour les publications papier et électroniques, afin de garantir leur large diffusion en Europe, et en particulier la poursuite du développement de standards d'identification et de métadonnées répondant aux exigences d'un secteur multilingue ;

ainsi qu'à travers des **programmes dédiés:**

MESURE N°10:



soutenant l'**interconnexion et la structuration des bases de données** (eContentPlus ne finance que la génération de ces métadonnées) ;

MESURE N°11:



finançant la formation et l'adaptation des libraires en préparation du développement du livre numérique, incluant des aides à leur informatisation et à la création de portails de libraires en ligne.

L'Europe
et le livre

culture
éducation
connaissance
langage

2: Une politique européenne pour un secteur clé de la diversité culturelle et des relations extérieures de l'UE

Bien plus que la radio ou la télévision, le livre est clairement reconnu, notamment le livre scolaire, comme **l'outil fondamental de l'accès à la lecture et au langage**, qui constituent les bases de l'épanouissement personnel, du développement économique et du lien social. Par ailleurs, comme les autres secteurs de l'économie de la connaissance, il représente un fort potentiel d'échanges commerciaux, notamment avec les pays d'économie émergente. Ce marché est déjà exploité par les éditeurs des grands bassins linguistiques qui exportent des volumes conséquents de leur production (les exportations de livres représentent 18,5% du chiffre d'affaires des éditeurs espagnols¹³). Des programmes communautaires adaptés pourraient permettre de l'accroître et de l'étendre à la production éditoriale des petits bassins linguistiques.

A: Importance d'un soutien au livre en tant qu'instrument de l'alphabétisation, de la diversité culturelle et du développement

1. Rôle du livre dans le cadre des Objectifs du Millénaire

“

Les livres doivent être au centre de l'attribution des budgets d'aides

”

En 2000, les 191 Etats de l'ONU ont fixé les Objectifs du Millénaire et de la Stratégie Education pour Tous, à savoir :

- assurer l'éducation primaire pour tous d'ici 2015 ;
- éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2015 et à tous les niveaux de l'enseignement d'ici 2015 ;
- améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes d'ici 2015 ;
- se concentrer sur les enfants les plus vulnérables et désavantagés.

L'éducation est une condition sine qua non pour éliminer la pauvreté : ce sont les compétences d'un peuple qui permettent le progrès économique, social et démocratique. Au niveau européen, le Cadre d'action de Dakar servant de base à l'action d'**EuropeAid** dans l'éducation indique que celle-ci doit couvrir tout le spectre de l'éducation, de l'alphabétisation à la formation tout au long de la vie. De même, **la culture** en général fait partie intégrante du développement des peuples et des sociétés et ne se cantonne pas à la danse et à la musique. Dans ce contexte, le livre, que l'on peut facilement distribuer, a un rôle crucial à jouer pour

¹³ Source : Statistiques de la FGEE - 2006

faciliter l'accès de tous, en particulier des enfants, à l'information et à la culture. Forts de leur expérience, les éditeurs contribuent de manière substantielle à **la promotion et au maintien de la diversité culturelle dans les PVD**. Dans ces pays, le manuel scolaire joue un rôle particulier dans la mesure où il est souvent le seul livre à pénétrer les foyers. Financer le livre doit être une priorité lors de l'attribution des budgets d'aides dans le domaine de l'éducation et la culture.

Or même dans le cadre de coéditions avec des partenaires locaux, les éditeurs européens de langue non anglaise ou espagnole, connaissent depuis quelques années un déclin de leurs exportations vers les PVD ainsi que des difficultés croissantes pour appréhender et bénéficier des systèmes d'aides publiques. Parallèlement, la situation des librairies sur place, en particulier celles vendant des livres étrangers, est fragilisée, le plus souvent à cause de leurs difficultés économiques, du manque de structures de distribution et du développement de la piraterie.

2. Une aide généralement accordée via des dons directs ou à des secteurs annexes au livre

“ **L'aide européenne pour l'éducation et la culture couvre d'énormes budgets, dans lesquels les projets relatifs au livre peuvent difficilement trouver leur place.** ”

Jusqu'à présent, l'UE dépensait chaque année, via les programmes communautaires et les aides directes des Etats Membres, 46,9 milliards €. En 2006, l'aide communautaire au développement représentait 12,1 milliards €, dont **7,5 milliards € sont gérés par le service EuropeAid**. Elle intervenait notamment dans le domaine de l'éducation (budget d'environ 1,3 milliards € sur une période de 5 ans, à destination de 40 pays) et plus marginalement de la culture, mais à des degrés variables selon les régions et les pays.

Ainsi la plupart des programmes concernant les PVD consacrent des **montants relativement conséquents de leurs budgets au domaine de l'éducation**, avec par exemple 460 millions € pour 2000-2007 à destination des 79 pays ACP (48 pays d'Afrique sub-saharienne, 16 des Caraïbes et 15 du Pacifique), soit 6,2% budget du Fonds Européen de Développement, l'instrument financier de l'Accord de Cotonou. De même, l'accord de Cotonou révisé en 2005 mentionne parmi ses stratégies et priorités de développement : le développement social et humain, couvrant des politiques d'amélioration de l'éducation et de développement culturel.

Pour 2007/2008-2013, l'aide communautaire au développement fera l'objet d'un effort de rationalisation et portera sur des montants encore plus conséquents :

- **22,7 milliards € pour le FED** à destination des pays ACP (contre 13,5 milliards lors du 9ème Fed sur 2002-2007),
- **12 milliards € pour l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat** à destination des pays voisins immédiats (Europe de l'Est, partenaires méditerranéens et Russie) en remplacement des programmes MEDA et TACIS à partir de 2007,
- **17 milliards € pour l'Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)**, base juridique de la coopération au développement entre l'UE et les PVD d'Asie, d'Asie Centrale, d'Amérique Latine et l'Afrique du Sud depuis 2007.

L'Europe
et le livre

culture
éducation
connaissance
langage

Or ces programmes consistent généralement en des **dons de la Communauté** aux Etats en question. Ainsi dans le domaine de l'éducation, l'UE a tendance à ne plus accorder de fonds pour des projets individuels, mais plutôt une aide sectorielle aux ministères de l'éducation, qui définissent eux-mêmes leurs priorités. De plus, l'aide nationale consacrée précédemment au livre par certains pays européens est devenue insignifiante depuis la fin des années 90.

Par ailleurs, si la plupart de ces programmes comportent par exemple un volet de soutien à l'enseignement supérieur, ils encouragent principalement **la mise en réseau des universités sans impliquer le livre** (ex. : initiative « Edulink » restreinte aux établissements de l'enseignement supérieur des pays ACP et de l'UE), ou encore la mise en place de bourses d'échanges (volet humain et social de la Politique Européenne de Voisinage).

Dans le domaine de la culture, ces soutiens concernent plutôt les **secteurs audiovisuel et événementiel** (organisation de festivals) ou la réhabilitation du patrimoine local, comme dans le cas du 9ème FED qui consacrait la somme dérisoire de 39 millions € sur son budget de 13,5 milliards € à l'aide au secteur de la culture. Pour la période 2007-2013, un montant de **50 millions € est prévu par l'ICD** afin de promouvoir l'accès à la culture locale et la diversité culturelle, à travers le renforcement des industries locales, de la coopération Sud-Nord, l'établissement de réseaux d'expertise et de bonnes pratiques mais aussi de formation et de professionnalisation du secteur : il conviendra d'observer s'il se traduit par des appels d'offres au profit de la chaîne du livre.

3. De nouvelles orientations données par l'Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation

“ **Les éditeurs accueillent favorablement le nouveau rôle central de la culture au sein de la politique extérieure et développement de l'UE ainsi que la création d'un Fonds culturel UE-ACP** ”

Les éditeurs ont noté avec intérêt les nouvelles orientations données par la Communication de la Commission du 10 mai 2007 relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation. Ils se félicitent que ce texte recommande **l'intégration formelle de la dimension culturelle dans les programmes de développement**. Cette nouvelle stratégie européenne en matière de culture devra s'appuyer sur une **meilleure coordination entre les services de la Commission et les Etats Membres**, ce qui pourrait notamment passer par un échange de bonnes pratiques. Elle se basera également sur un dialogue institutionnalisé avec tous les secteurs de la culture à travers l'établissement d'un nouveau **Forum culturel**.

Le Forum est une première étape vers un dialogue structuré avec la société civile. Les conclusions du Forum ont été reprises par les ministres européens de la Culture dans le cadre de leur résolution du 16 novembre basée sur la Communication de mai 2007. Le Forum vise à renforcer la légitimité des mesures politiques et à prendre en compte la spécificité du secteur culturel. Il devrait être organisé annuellement. C'est dans le cadre de cette **démarche de dialogue et de propositions inspirées par les besoins concrets des opérateurs sur le terrain** que ce rapport souhaite s'inscrire.

Cette communication reconnaît les valeurs sociales, politiques et économiques de la culture mais il est important que l'UE s'engage à long terme pour le développement d'une **approche**

transversale de la culture dans toutes les politiques pertinentes telle que celle du développement.

Nous sommes particulièrement intéressés par l'annonce de création d'un **Fonds culturel UE-ACP** visant à soutenir la distribution voire la production de biens culturels, y compris les œuvres de l'écrit et sous format multimédia, dans les pays ACP, afin d'encourager l'émergence de marchés et d'industries locaux et régionaux. Nous espérons qu'une partie de son budget s'élevant à 30 millions € pour 2007-2013 pourra contribuer au financement de projets autour du livre et de la lecture dans ces pays, d'autant que l'inventaire des politiques culturelles annexé à la Communication fait précisément référence à la **mise en place de bibliothèques, de services en ligne...**

Au-delà des PVD, nous saluons les différentes initiatives lancées dans le cadre de l'année du dialogue interculturel, et en particulier l'idée évoquée d'accorder **un rôle plus important à la culture au sein des relations extérieures de l'UE**, notamment à travers un encouragement de la circulation des livres d'un pays à un autre, à la fois à des fins de promotion de la diversité culturelle mais aussi d'échanges commerciaux. D'autres pays comme les Etats-Unis utilisent couramment leurs biens et services culturels comme les vecteurs de promotion de leurs autres produits.

4. Des soutiens pour toute la chaîne du livre

“ Des lignes budgétaires spécifiques doivent être allouées afin d'encourager l'accès aux livres en dehors de l'UE, via le développement de programmes de traduction, l'attribution de budgets d'aide au développement pour la fourniture de livres et le soutien aux activités des éditeurs locaux... ”

Dans les PVD ou d'économie émergente, la chaîne du livre inclut un **ensemble d'acteurs, locaux ou des pays européens**, qui travaillent souvent en partenariat notamment à travers des **co-éditions**¹⁴. Il est évident que l'aide au livre et à la lecture dans le cadre des programmes de développement doit porter en priorité sur le développement d'industries du livre locales. Or les opérateurs européens jouent également un rôle non négligeable voire capital au sein de cette chaîne qui serait parfois incomplète voire paralysée en leur absence.

Par exemple, en Amérique Latine, sans les structures des filiales des grands groupes espagnols, les livres ne pourraient circuler aussi facilement au sein de cette région puisqu'il n'existe pas de structures locales de distribution d'un pays à un autre. En Afrique anglophone, et plus particulièrement en Afrique du Sud, les principaux éditeurs sont à l'origine des filiales de maisons britanniques qui ont développé des activités locales, en employant du personnel local et en adaptant leur contenu aux besoins locaux, et notamment aux langues locales. Cela se retrouve en particulier dans le cas des livres scolaires, pour lesquels les éditeurs européens développent des produits spécifiques qui correspondent aux programmes locaux. Il paraît donc pertinent d'intégrer également les projets des éditeurs européens dans ces programmes qui pourraient porter sur les actions suivantes :

¹⁴ Les co-éditions couvrent des projets communs d'édition entre plusieurs éditeurs, provenant souvent de différents pays.

L'Europe
et le livre

culture
éducation
connaissance
langage

MESURE N°12:

Face au **cadre restreint des aides à la traduction de Culture 2007**: extension des programmes européens de **soutien à la traduction des œuvres en langues européennes à partir ou vers des langues non européennes**.



D'une part, le soutien à la traduction d'œuvres en langues européennes à partir de langues non européennes permettrait de rendre accessible aux citoyens européens des œuvres du monde entier en allégeant les coûts de traduction pour les éditeurs désireux de faire découvrir des œuvres étrangères de qualité et ce dans une traduction de qualité.

De plus cette mesure s'inscrit dans le contexte du dialogue interculturel qui vise à inciter les Européens à célébrer leur propre culture mais également à entrer en relation avec d'autres, en Europe et dans le monde entier.

D'autre part, le soutien à la traduction d'œuvres en langues européennes vers des langues non européennes paraît indispensable, notamment pour faciliter la circulation et la promotion des œuvres des petits bassins linguistiques vers des zones à fort potentiel commercial comme la Chine, où l'on trouve peu de traducteurs spécialisés par exemple dans la traduction du slovène vers le chinois et où la demande est très forte pour ce type d'aide. Cette mesure pourrait notamment reprendre les principes de fonctionnement des aides du Centre National du Livre français pour la traduction d'œuvres françaises en langues étrangères qui sont accordées par l'intermédiaire des éditeurs français cédant les droits.

MESURE N°13:

Dans le cadre de la **politique d'éducation pour tous : accroissement du soutien à l'acquisition de livres scolaires, universitaires et de référence** par les écoles.



Il convient de rappeler l'importance de la présence du livre scolaire qui est souvent le seul ouvrage à pénétrer les foyers les plus pauvres, permettant ainsi l'accès des populations au livre en général et par là même à des contenus divers et validés, et l'amélioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux.

MESURE N°14:

Dans le cadre des **politiques de lecture publique : accroissement du financement de l'acquisition de fonds par les bibliothèques** des PVD.



Ce soutien pourrait se baser sur un dialogue avec les bibliothèques des PVD qui pourraient faire connaître leurs besoins en matière d'ouvrages, à l'image de l'initiative qu'a menée l'Association des Editeurs du Royaume-Uni (PA) en Afrique Sub-Saharienne, intitulée « Access Books ». Elle pourrait également s'inspirer des programmes de coopération bilatéraux (FSP) mis en place par la France pour soutenir les acquisitions de fonds, les mises en réseau et la formation des bibliothèques publiques dans les pays francophones du Sud (programmes pluri-annuels, décaissements annuels de l'ordre de 6 millions d'euros).

MESURE N°15:



Face au **manque de structures locales** (réseau structuré de distributeurs et libraires) : **soutien au développement de l'édition locale, des co-éditions** et des cessions de droits entre éditeurs locaux et européens.

Ce soutien pourrait peut-être être accordé dans le cadre du nouveau Fonds Culturel pour les pays ACP, sur le modèle des Programmes d'Aide à la Publication du Ministère Français des Affaires Etrangères qui soutiennent les contrats de coédition et de cession de droits, en prenant en charge tout ou partie des à-valoir prévus dans les contrats comme relevant des éditeurs des PVD (de l'ordre de 300.000 euros annuels pour les éditeurs locaux). Ou bien il pourrait suivre le principe de l'ancien programme de la Foire de Francfort par lequel le gouvernement allemand finançait la vente de droits relatifs à des livres allemands dans les anciens Pays d'Europe Centrale et Orientale.

Dans les pays d'économie émergente, cette aide pourrait avoir un effet multiplicateur sur les échanges commerciaux, par exemple sous la forme de cessions de droits avec des pays comme la Chine.

MESURE N°16:



Face à la question du **prix élevé des livres des éditeurs européens et à la montée en puissance des pratiques de photocollage**: **soutien à la réduction du prix des livres**, en particulier des livres de poche et universitaires.

Une telle mesure pourrait s'inspirer du programme Plus mis en place par les ministères français de la Culture et des Affaires Etrangères et s'appuyant sur le Centre d'Exportation du Livre Français, qui permet la bonification du prix de certains livres (1er cycle de l'Université) à destination de l'Afrique subsaharienne, Madagascar et Haïti (prix de 50 % inférieur au prix en France).

Elle pourrait également reprendre les principes du système britannique de l'« *English Language Book Society* » qui, de 1960 à 1996, permettait aux éditeurs de vendre à très bas prix des livres « basiques » à destination des PVD, grâce à une subvention du gouvernement britannique. Aujourd'hui, une association à but non lucratif appelée *BookPower*¹⁵ cherche à maintenir ce système et a ainsi contribué à la distribution de 421,050 exemplaires de 40 titres (éditions spéciales) à des prix représentant le 1/3 ou le 1/5 des prix payés par les étudiants au Royaume-Uni depuis sa création en 2002. Mais celle-ci manque actuellement de fonds pour entreprendre une action de plus grande échelle.

L'Europe
et le livre

culture
éducation
connaissance
langage

¹⁵ <http://www.bookpower.org/scheme.htm>

MESURE N°17:



Face au **manque de formation des éditeurs et des libraires locaux** : soutien et duplication des **initiatives de formation des éditeurs et libraires sur place** en fonction de leurs besoins.

Il s'agirait notamment de formations par des professionnels du livre à destination des éditeurs à la diffusion-distribution, au droit de l'édition, à la co-édition et à l'informatisation pour les éditeurs ; et de programmes pour les libraires sur la connaissance des fonds éditoriaux, la définition du profil de la librairie, la construction d'un assortiment, l'aménagement, le classement, l'animation, la fonction de marketing, la gestion des relations avec les fournisseurs, la gestion financière de la librairie, l'acquisition d'outils informatiques. Cela pourrait se dérouler à l'occasion des foires du livre, et impliquer le financement du déplacement des éditeurs et des libraires des PVD se rendant aux foires régionales du livre.

Ce soutien pourrait peut-être être accordé dans le cadre du nouveau Fonds Culturel pour les pays ACP ou du programme « *Investing in People* ». Il pourrait être intéressant d'aider les actions déjà entreprises par des organismes regroupant des éditeurs ou des libraires ou encore des salons du livre et de les dupliquer :

- programme de formation du BIEF et de l'Association Internationale des Libraires Francophones (AILF),
- la Foire Internationale du Cap et le programme de formation professionnelle pour les éditeurs des pays arabophones (coopération entre la Foire de Francfort et le Goethe Institut du Caire, financée par le Ministère Allemand des Affaires Etrangères) débutant en 2008,
- tout autre programme de formation du réseau des associations développant des objectifs similaires pour leur domaine linguistique...

Face aux défis du **numérique se posant plutôt à moyen/ long terme**, les actions devraient également soutenir : la **formation des éditeurs locaux à la production de contenus numériques**, financement de l'acquisition de contenus numériques par les écoles et les bibliothèques, formation des enseignants et des bibliothécaires à leur utilisation. Ces différents types d'aide impliquent que se soient d'abord développées les infrastructures nécessaires pour l'accès à Internet et la pénétration de l'équipement adéquat (ordinateurs ou téléphones portables) au sein de la population.

20

“ ***Si les livres deviennent le point central des budgets éducation, ils pourront facilement être diffusés et un grand nombre de personnes pourront en bénéficier. Par exemple, un budget de 25.000€ peut aider à construire une école pour 150 élèves, mais le même montant peut aider à fournir un livre à 25.000 élèves. Attribuer les budgets éducation à l'achat de livres est la meilleure solution pour que l'aide ait un effet démultiplié :***

En un mot, 1 million d'euros dépensés = 1 million d'élèves des PVD qui obtiendront un livre ”

L'Europe
et le livre

culture
éducation
connaissance
langage

B: Intérêt de contribuer à un environnement favorable pour le livre en Europe et dans les pays tiers

MESURE N°18:

1. Importance de tenir compte de l'aspect transversal des politiques culturelles

“ *La mise en pratique de l'article 151.4 du Traité instituant la Communauté européenne, « La Communauté tient compte des aspects culturels dans son action au titre d'autres dispositions du présent traité, afin notamment de respecter et de promouvoir la diversité de ses cultures »* ”



Au delà des aspects financiers, les éditeurs souhaiteraient également insister sur le **volet politique de la promotion du livre**. Il est essentiel que les politiques communautaires prennent en compte la culture au travers de l'article 151.4, le seul élément du Traité qui permette de tenir compte du fait que dans le système communautaire, la culture est aujourd'hui essentiellement traitée via d'autres politiques de l'Union que la politique culturelle et audiovisuelle stricto sensu, et que la prise en compte de la « spécificité culturelle » (en matière de droit d'auteur, de la fiscalité, de concurrence, ou de commerce des services...) ne peut résulter de la seule mise en application de ces politiques.

Le **respect du droit d'auteur**, fondement de l'activité éditoriale, est d'autant plus nécessaire que les effets de la mondialisation ne cessent de peser sur le métier d'éditeur.

Les livres doivent être diffusés dans les meilleures conditions, auprès du plus large public possible et par tous les canaux de diffusion disponibles. La FEE a pu constater que certains Etats membres considèrent que, pour atteindre ces objectifs, il est préférable que les législations nationales accordent un **statut fiscal privilégié** au livre et aux textes publiés, imprimés ou diffusés sous forme numérique, qu'elles exemptent les éditeurs et les libraires de certaines contraintes commerciales et qu'elles autorisent les éditeurs à fixer eux-mêmes le **prix du livre**.

Il est également important d'insister sur le **rôle de conseil voire de pression que peut jouer l'UE** auprès des pays tiers en vue de l'élaboration d'un cadre favorable au livre dans ces pays. Par exemple, l'UE pourrait inciter les pays exerçant un monopole sur la publication des manuels scolaires à y mettre fin. En effet, dans les PVD, où l'édition scolaire est parfois le seul marché potentiel, une telle situation empêche tout développement de l'édition locale et tout investissement de la part des éditeurs européens et peut également mener à des situations de censure. Cette défense de principes clés peut avoir lieu dans le cadre de contacts informels avec des pays tiers, de négociations commerciales bilatérales (insertion de clauses sur la mise en œuvre du droit d'auteur, la protection des mesures de protection technique...) ou encore multilatérales (entrée de nouveaux pays à l'OMC).

**L'Europe
et le livre**

culture
éducation
connaissance
langage

MESURE N°19:

2. Rôle de l'UE de promotion de la mise en œuvre des règles du droit d'auteur auprès des pays tiers et au sein des organisations internationales

“ **L'UE doit continuer à promouvoir le droit d'auteur car les premières victimes de la piraterie sont toujours les créateurs locaux.** ”

A l'heure où la protection du droit d'auteur est constamment remise en question, à la fois au niveau pratique avec le fléau du piratage – « photocopillage », échanges peer-to-peer illégaux – mais aussi au niveau politique à travers les demandes de réaménagement du régime du droit d'auteur par certains PVD comme le Brésil à l'OMPI, il est fondamental que l'UE continue de monter au créneau afin de **défendre le principe d'un respect fort du droit d'auteur**, y compris dans les PVD.



L'UE doit ainsi répondre à ces attaques liées à des mouvements pour le moins démagogiques **en communiquant sur la raison d'être du droit d'auteur**, en tant que droit de l'homme et que système résultant d'un équilibre délicat entre les droits du créateur et ceux de la société. Il convient de rappeler que le piratage et la gratuité en général portent avant tout préjudice aux créateurs locaux, qui sont privés de toute rémunération et donc d'incitation à la création et à la diffusion de contenus, et ce au détriment de la diversité culturelle. Il peut également être utile de mettre en avant l'impact de ce phénomène sur les emplois locaux, les revenus fiscaux des gouvernements concernés et son lien avec le crime international.

Or l'existence du piratage n'est pas seulement dûe à des législations inappropriées, dans la mesure où l'utilisation et la diffusion non autorisées des contenus protégés est déjà interdite par la loi dans la majorité des pays. Les difficultés proviennent généralement de la **mise en œuvre pratique** (« enforcement ») de ces restrictions, qui est rendue encore plus difficile avec les technologies numériques. Nous encourageons ainsi toute forme de coopération, sensibilisation du public et des autorités locales, échanges de bonnes pratiques et organisation de formations avec les autorités judiciaires locales et la police, en s'inspirant des progrès atteints dans ce domaine par certains pays tels que la Corée ou l'Inde. En outre, l'UE devrait encourager les PVD à mettre fin à la pratique de certains d'entre eux consistant à opérer un chantage auprès des éditeurs notamment scolaires répondant à des appels d'offres – de manière indépendante ou en co-édition avec des éditeurs locaux – à abandonner leurs droits sur leurs ouvrages.

Dans cette perspective, nous nous félicitons de l'inclusion dans les **nouveaux accords de partenariats économiques entre la Commission Européenne et les pays ACP** de règles obligeant ces pays à un renforcement des droits de propriété littéraire et artistique, notamment à travers l'application et la mise en œuvre du Traité OMPI de 1996.

L'Europe
et le livre

culture
éducation
connaissance
langage

MESURE N°20:

3. Rôle de l'UE de promotion de la libre circulation des livres

“

L'UE doit promouvoir la ratification et l'application de l'Accord de Florence de l'UNESCO ainsi que le Protocole de Nairobi sur la libre circulation des livres et du matériel destiné à leur production dans le but de réduire le prix des livres dans les PVD. ”



Alors que certains pays tiers pourraient être tentés par des tendances protectionnistes, il est également important de défendre le maintien des règles relatives à la libre circulation des livres. L'UE devrait ainsi insister auprès de ses partenaires, notamment les PVD, sur la nécessité de ratifier et de mettre en œuvre **l'accord de Florence de 1950 de l'UNESCO et le Protocole de Nairobi de 1976** visant à faciliter l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel ou les objets de production de l'édition, en réduisant les obstacles en matière de tarifs, de taxes, de devises et d'échanges à la libre circulation de ces objets ou de ces outils.

En effet, en favorisant les échanges commerciaux et en contribuant à proposer des prix inférieurs pour les livres sur place, on permet de réduire l'analphabétisme et on encourage les échanges entre les cultures. En outre, le fait de rendre le livre plus accessible à tous sur un plan financier peut également contribuer à diminuer l'avantage compétitif que peuvent avoir les livres piratés par rapport aux produits légaux, et donc à **réduire les risques de contrefaçon**.

Enfin, dans la perspective de **l'application de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**, il convient que l'UE encourage ses partenaires à mettre en place des politiques du livre adaptées à leur contexte national. L'UE doit également veiller à ce que celles-ci respectent l'esprit d'ouverture, d'échange et de protection de la créativité de ce texte. Il s'agit en effet d'éviter qu'il ne soit utilisé à des fins de contournement du régime du droit d'auteur ou encore à des fins protectionnistes.

L'Europe
et le livre

culture
éducation
connaissance
langage

20 Mesures de soutien au livre Europeen

Programmes au niveau communautaire :

• Dans le domaine de la culture, de l'éducation et de la formation

1. Adaptation du programme Culture afin de prendre en compte les spécificités des industries culturelles non audiovisuelles, notamment en désignant un jury d'experts provenant des industries culturelles, et de conforter le financement des projets de coopération pluriannuels liés à ces industries. (p.8)

2. Accroissement du soutien à la traduction, y compris des œuvres non littéraires et un soutien à la formation y des éditeurs en langues étrangères et des traducteurs spécialisés, ainsi qu'à la création de réseaux de traducteurs. (p.9)

3. Aide à la tenue de stands communs sur les salons du livre internationaux. (p.10)

4. Soutien à la présence d'auteurs dans des manifestations culturelles en Europe et dans les pays tiers et création de bureaux de l'édition européenne dans les pays européens et tiers (Chine, Etats-Unis...). (p.10)

5. Mise en place de filières de formation paneuropéennes et le développement de qualifications spécifiques au secteur de l'édition européenne. (p.10)

6. Soutien à des actions supplémentaires en faveur de la lecture auprès de la jeunesse et des milieux défavorisés en Europe. (p.11)

• Dans le domaine des bibliothèques numériques

7. Faciliter le financement du développement de contenus numériques et numérisés. (p.13)

8. Soutien à la formation des professionnels du livre aux outils de numérisation. (p.13)

9. Soutien supplémentaire à l'adoption de standards et de métadonnées pour les publications papier et électroniques, répondant aux exigences d'un secteur multilingue. (p.13)

10. Soutien à l'interconnexion et la structuration des bases de données. (p.13)

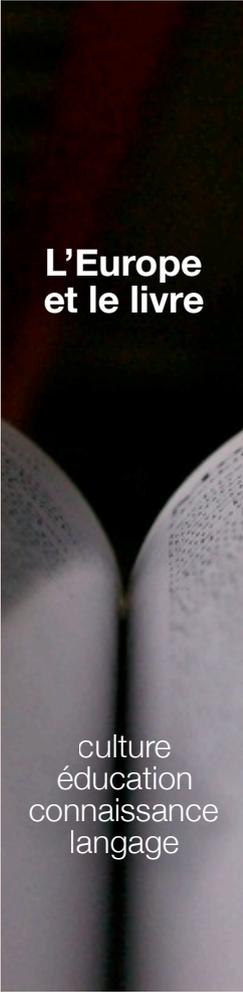
11. Financement la formation et l'adaptation des libraires en préparation du développement du livre numérique. (p.13)

Programmes concernant les pays en voie de développement ou d'économie émergente :

- 12. Soutien à la traduction vers ou à partir de langues non européennes. (p.18)
- 13. Attribution de budgets éducation pour la fourniture de livres. (p.18)
- 14. Accroissement du financement de l'acquisition de fonds par les bibliothèques. (p.18)
- 15. Soutien au développement de l'édition locale, des co-éditions et des cessions de droits entre éditeurs locaux et européens. (p.19)
- 16. Soutien aux éditeurs pour la réduction du prix des livres. (p.19)
- 17. Encouragement des initiatives de formation des éditeurs et libraires sur place. (p.20)

Autres politiques du livre en Europe et dans les pays tiers :

- 18. Prise en compte de l'aspect transversal des politiques culturelles. (article 151.4 du Traité CE) (p.21)
- 19. Promotion de la mise en œuvre des règles du droit d'auteur. (p.22)
- 20. Promotion de la libre circulation des livres. (Accord de Florence et Protocole de Nairobi). (p.23)



**L'Europe
et le livre**

culture
éducation
connaissance
langage

A propos de la FEE

La Fédération des Editeurs Européens (FEE) représente 26 associations nationales d'éditeurs de livres de l'Union Européenne ainsi que de l'Espace Economique Européen. Ainsi, la FEE est la voix de la majorité de l'édition européenne. Fondée en 1967, elle s'exprime au nom des éditeurs lors des discussions et négociations avec les institutions européennes concernant notamment la législation sur le droit d'auteur, la société de l'information et la fiscalité.

L'industrie du livre est la première industrie culturelle en Europe avec un chiffre d'affaires de plus de 22 milliards d'euros selon une étude réalisée par la FEE en 2004. C'est également un secteur culturel très diversifié, car on publie par an plus de 600 000 nouveaux titres ou nouvelles éditions. (chiffres de 2004).

Ces chiffres démontrent l'importance de l'édition en terme d'innovation, de croissance et d'emploi en Europe. L'industrie du livre joue un rôle essentiel dans la société de l'information et de l'économie et ainsi contribue de manière significative aux objectifs de l'agenda de Lisbonne.

President

M. Federico Motta

Président de la Fédération des Editeurs Européens depuis juin 2008

Président de l'association des éditeurs italiens (AIE)

PDG du Groupe Motta Editore

Président de la Fédération italienne des industries culturelles

Vice-President

M. Fergal Tobin

Vice-Président de la Fédération des Editeurs Européens depuis juin 2008

Directeur des Editions Gill and MacMillan depuis 1995

Président de l'association des éditeurs irlandais, CLE de 2002 à 2004

Trésorier

M. Arne Bach

Trésorier de la Fédération des Editeurs Européens depuis 2006

PDG des Editions Seemann Henschel

Directeur

Anne Bergman-Tahon

31 rue Montoyer - Box 8

B - 1000 Bruxelles

website: www.fep-fee.eu

email: info@fep-fee.eu

**L'Europe
et le livre**

culture
éducation
connaissance
langage

Les éditeurs européens sont des leaders mondiaux dans leur domaine.

Le secteur du livre en Europe représente actuellement un chiffre d'affaire d'environ 40 milliards € exprimé en prix public de vente par an.

Ce rapport **L'Europe et le livre** de la Fédération des Editeurs Européens présente **20 mesures clés** qui pourraient être adoptées afin de soutenir les livres européens.

L'Europe et le livre

Fédération des Editeurs Européens



31 rue Montoyer box 8
1000 Bruxelles
tel 32 2 770 11 10
fax 32 2 771 20 71
www.fep-fee.eu
info@fep-fee.eu